

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la  
convocation :**

Le 22 septembre 2023

**Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers  
Municipaux présents  
ou représentés :**

25

**Étaient présents :**

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, RASTOLL Bruno, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, CATALAN Eric, RUIZ Magali, CRIADO Caroline, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, PAGET-BLANC Eric

**Procurations :**

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
M. NETTI	à	M. MARTY
Mme CHACON	à	Mme RICO
M. MARIA	à	M. ASTIE
M. FERNANDEZ	à	M. BELLET
M. MUCCHIELLI	à	M. BLIN
Mme AMITRANO	à	Mme DESSEILLES

**Absents excusés :** Mme RASTOLL, M. BLAY

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 09 août 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Brigitte MARTELL est nommée Secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>  <b>Département des</b>  <b>Pyrénées-Orientales</b>  <b>Commune de PORT- VENDRES</b>  <b>Séance du Conseil Municipal</b>  <b>28 septembre 2023</b>  <b>Trame Unique</b></p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU  DE LA  NOMENCLATURE  « ACTES »  7.5</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION  MUNICIPALE  <b>N°84-2023</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>OBJET : AIDE FINANCIERE A L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU CŒUR »</b></p>		

Monsieur le Maire,

**INFORME** les membres de l'Assemblée délibérante que l'Association « les Restos du Cœur » rencontre actuellement des difficultés en raison notamment du renchérissement des denrées alimentaires.

**INDIQUE QU'**en réponse à cet appel, un élan de solidarité s'est levé en France porté par diverses personnalités et par une mobilisation de l'Etat.

**FAIT SAVOIR QUE** dans ce contexte, l'Association des Maires de France (AMF) a relayé cette information et encourage les Communes à se mobiliser.

**PRECISE QUE** depuis 2015, l'AMF est partenaire de l'Association et incite les Communes à dialoguer avec les Associations Départementales des « Restos du Cœur » et à mettre à leur disposition des espaces pour leurs actions.

**PROPOSE** de soutenir cette action par le versement d'une aide financière de 1.000,00 € à l'Association « Les Restos du Cœur ».

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE,**

**DE VERSER** une aide financière à hauteur de 1.000,00 € à l'Association « Les Restos du Cœur ».

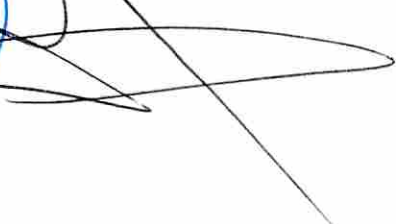
**DIT QUE** la dépense est inscrite au budget 2023, article 6281, fonction 020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

La Secrétaire de séance  
Brigitte MARTELL




POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Grégory MARTY



Acte rendu exécutoire après

Télétransmission en Préfecture le : 05/10/23

et publication ou notification du : 05/10/23

Affichée du : 05/10/23 au : 05/12/23

Publication sur le site internet de la ville le : 05/10/23

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai

Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20230928-DCM84-2023-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023